



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de proposition

Réseau étendu à définition logicielle (REDL)

Solicitation No. – No de l'invitation	BPM014320	Date de la sollicitation	01 décembre 2021
No de modification	013	date de modification	5 janvier 2022
No du fichier GCDOcs		No de référence du SEAOG	PW-21-00976802

Bureau de distribution	SPC SPC Procurement and Vendors Relationships Achats et relations avec les fournisseurs		
Autorité Contractante: (L'autorité contractante est la personne à qui il faut adresser les questions et commentaires au sujet du présent document.)	Nom	Oliver Librada	
	No de téléphone	(343) 542-8460	
	Courriel	Oliver.Librada@SPC-spc.gc.ca	
	Adresse postale	180 Kent, 13th Floor Ottawa, Ontario K1P 5P5	
Date et heure de clôture	Date et heure 10 janvier 2022 à 15 h (nommée " Clôture de la sollicitation " dans la présente demande de proposition)		
Fuseau horaire	Heure Normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Canada		
Courriel auquel la soumission doit être envoyée avant la date de clôture	Oliver.Librada@SPC-spc.gc.ca		

**DEMANDE DE PROPOSITION MODIFICATION 013****Cet amendement vise à :**

- Répondre aux questions de clarification posées par les répondants potentiels.

Question 065

3,20 La solution REDL de l'entrepreneur doit prendre en charge les interfaces suivantes sur les périphériques REDL fournis, au besoin

Nous recherchons des clarifications sur les exigences de port pour les périphériques REDL. Les exigences obligatoires actuelles, telles qu'elles sont rédigées, peuvent donner lieu à différentes interprétations.

En tant qu'intégrateur de systèmes travaillant avec plusieurs OEM dans le cadre de cette réponse à l'invitation à soumissionner, nous nous sommes rendu compte que différents OEM interprétaient différemment l'exigence relative au nombre de ports/émetteurs-récepteurs pour les appareils de plusieurs catégories, telle qu'elle est actuellement rédigée dans la présente soumission. Par conséquent, nous demandons à SPC de bien vouloir clarifier les préoccupations ci-dessous afin de standardiser les livrables des différents fournisseurs.

Clarification 1 :

3,20,4 d) SFP (Small form-factor pluggable) à 1 000 Mbit/s selon le SFF INF-8074 ; et

Clarification 1a :

Veuillez confirmer si la spécification 3.20.4 de l'annexe C ci-dessus doit être prise en charge par les périphériques Edge REDL de catégorie 1 et REDL de catégorie 2 ?

Réponse 065

Les ports REDL Edge de catégorie 1 et de catégorie 2 peuvent être fournis via des ports transceiver intégrés ou des ports SFP. Les SFP ne doivent pas être inclus

Question 066**4 Périphérique Edge REDL catégorie 1****Clarification 2 :**

La solution REDL de l'entrepreneur doit fournir un périphérique REDL Edge de catégorie 1 avec au moins 2 ports LAN Gigabit Ethernet et 2 ports WAN Gigabit Ethernet.

Clarification 2a :

Sur la base de la spécification 4.2 de l'annexe C ci-dessus, veuillez confirmer si le périphérique Edge REDL de catégorie 1 doit prendre en charge la quantité 4 de ports fibre de 1 Gbit/s ou si nous pouvons fournir la quantité 4 de ports cuivre de 1 Gbit/s dans le périphérique pour répondre à l'exigence ?

Clarification 2b :

Veuillez confirmer le nombre de ports cuivre 1 Gbit/s et de transcepteurs fibre optique 1 Gbit/s (longue portée/courte portée) requis pour être fournis avec le périphérique (si nécessaire), car les exigences ne le précisent pas ?

**Réponse 066**

Les ports REDL Edge de catégorie 1 doivent prendre en charge la spécification 3.20.2 (IEEE 802.3ab 1000BASE-T)

Question 067**5 Périphérique Edge REDL catégorie 2****Clarification 3 :**

La solution REDL de l'entrepreneur doit fournir un périphérique REDL Edge de catégorie 2 avec au moins 2 ports LAN Gigabit Ethernet et 2 ports WAN Gigabit Ethernet. Un des ports WAN doit prendre en charge 100 BaseX-TX.

Clarification 3a :

Sur la base de la spécification no 5.2 de l'annexe C ci-dessus, veuillez confirmer si le périphérique Edge REDL de catégorie 2 doit prendre en charge la quantité 4 de ports fibre de 1 Gbit/s ou si nous pouvons fournir la quantité 4 de ports cuivre de 1 Gbit/s dans le périphérique pour répondre à l'exigence ?

Clarification 3b :

Veuillez confirmer le nombre de ports cuivre 1 Gbit/s et de transcepteurs fibre optique 1 Gbit/s (longue portée/courte portée) requis pour être fournis avec le périphérique (si nécessaire), car les exigences ne le précisent pas ?

Réponse 067

Les ports REDL Edge de catégorie 2 doivent prendre en charge la spécification 3.20.2 (IEEE 802.3ab 1000BASE-T) avec 1 port qui doit également prendre en charge la spécification 3.20.1 (100BASE-TX).

Question 068**6 Périphérique Edge REDL catégorie 3****Clarification 4 :**

La solution REDL de l'entrepreneur doit fournir un périphérique REDL Edge de catégorie 3 avec au moins 4 ports LAN Gigabit Ethernet et 4 ports WAN Gigabit Ethernet.

Clarification 4a :

Sur la base de la spécification 6.2 de l'annexe C ci-dessus, veuillez confirmer si le périphérique Edge REDL de catégorie 3 doit prendre en charge la quantité 8 de ports fibre de 1 Gbit/s ou si nous pouvons fournir la quantité 8 de ports cuivre de 1 Gbit/s dans le périphérique pour répondre à l'exigence ?

Clarification 4b :

Veuillez confirmer le nombre de ports cuivre 1 Gbit/s et de transcepteurs fibre optique 1 Gbit/s (longue portée/courte portée) requis pour être fournis avec le périphérique (si nécessaire), car les exigences ne le précisent pas ?

Réponse 068

Les ports REDL Edge de catégorie 3 doivent prendre en charge la spécification 3.20.2 (IEEE 802.3ab 1000BASE-T).



Question 069

7 Périphérique Edge REDL catégorie 4

Clarification 5 :

La solution REDL de l'entrepreneur doit fournir un périphérique REDL Edge de catégorie 4 avec au moins 4 ports LAN 10 Gigabit Ethernet et 4 ports WAN 10 Gigabit Ethernet.

Clarification 5a :

Veuillez confirmer le nombre de ports cuivre 1 Gbit/s et d'émetteurs-récepteurs fibre 1 Gbit/s (longue portée/courte portée) requis pour être fournis avec le périphérique, car les exigences ne le précisent pas ?

Clarification 5b :

Confirmez le nombre de ports cuivre 10 Gbit/s et d'émetteurs-récepteurs à fibre optique 10 Gbit/s (longue portée/courte portée) requis pour être fournis avec le périphérique (si nécessaire), car les exigences ne sont pas claires.

Réponse 069

Les ports 10 Gigabit Ethernet REDL Edge de catégorie 4 doivent prendre en charge les versions 3.20.3 et 3.20.5. Les SFP ne doivent pas être inclus.

AUCUN CHANGEMENT PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS